

Le très honorable premier ministre nous disait hier qu'il n'avait rien imposé, que dans son discours d'ouverture, il n'avait même pas osé apporter une suggestion car il voulait, disait-il, laisser entière liberté aux gouvernements provinciaux d'exprimer leur opinion.

Les revendications ont été faites, la plupart des provinces ont soumis des mémoires écrits, mais on ne peut que constater l'énorme contradiction d'opinions entre les différentes provinces sur ce problème de la fiscalité canadienne. Car il est un fait certain: quelques provinces ne peuvent, dans les limites du système actuel, obtenir les deniers dont elles ont besoin pour leur participation normale au développement du Canada tout entier, tant par l'exploitation de leurs propres richesses naturelles que de l'industrie déjà existante; elles ne peuvent donner la totalité de leur rendement.

Pour ces provinces, le système fiscal actuel, en vertu de la péréquation, peut sembler un support pour l'exploitation de leurs ressources naturelles. Cependant, on procède d'une façon bizarre, on fait des promesses.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a rappelé hier que le parti libéral avait promis que l'on tiendrait compte, pour la péréquation, des revenus des provinces les plus riches.

Or, on sort d'une conférence où l'on n'a pas tenu compte de cela, où l'on n'a cessé de mettre de côté ce qu'on avait promis continuellement depuis trois ou quatre années.

Même si on acceptait cela, je crois que ce serait faire en grand ce qui se pratique en petit. N'est-ce pas sous le prétexte d'aider les pauvres, aujourd'hui, qu'on taxe et qu'on impose ceux qui possèdent? Sous prétexte d'aider ceux qui n'ont absolument rien, on est en train de déposséder ceux qui ont quelque chose.

Alors, sous prétexte d'aider certaines provinces qui ne peuvent à elles seules parvenir au plein épanouissement du développement économique et culturel qu'elles sont en droit d'attendre, il faut aller puiser ailleurs.

L'honorable député que je citais tout à l'heure disait justement: Il faudra peut-être en venir à trouver une nouvelle formule. C'est ce que je souhaite, d'ailleurs, mais nous n'avons pas entendu beaucoup de suggestions lors de cette fameuse conférence fédérale-provinciale. Pourtant, étaient censés y participer des premiers ministres ayant suffisamment de connaissances au sujet du fonctionnement du système monétaire au pays et des lacunes qu'il présente. Nous avions donc raison de nous attendre à des suggestions plutôt qu'à cette chicane autour de «l'assiette à taxes» et de cette fameuse table ronde de la conférence fédérale-provinciale.

J'ai devant moi l'*Annuaire du Canada 1962*, dans lequel on expose brièvement, je l'admets, le rôle de la Banque du Canada. On y dit:

La loi de 1934 prévoit la création d'une banque centrale au Canada dont les fonctions consistent à régler le crédit et la monnaie, à contrôler et protéger la valeur extérieure du dollar canadien et à stabiliser la production...

On pourrait peut-être ajouter: il serait très beau, aussi, de stabiliser la valeur intrinsèque du dollars canadien.

On y lit également:

...à contrôler et protéger...le commerce, les prix et l'emploi autant qu'il lui est possible dans le cadre de l'action monétaire.

La Banque a le droit exclusif d'émettre des billets destinés à circuler au Canada.

La Banque est gérée par un Conseil d'administration composé d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et de douze administrateurs. Le sous-ministre des Finances est membre du Conseil d'administration...

La Banque du Canada relève donc du Parlement fédéral, par l'intermédiaire du ministre des Finances, et elle est régie par une loi adoptée en vertu de la constitution.

Le rôle de la Banque est défini dans l'*Annuaire du Canada*. Elle s'occupe également de la question monétaire, pas simplement de sa stabilité, de sa valeur au point de vue international, mais aussi de la valeur de la monnaie nationale.

Lorsqu'il s'agit de déterminer la somme de production que peut se procurer le citoyen canadien avec le dollar qu'il peut avoir à sa disposition, il y a tout un jeu de comptabilité qui influence et établit le prix que devra payer l'acheteur d'un bien quelconque.

Le gouvernement fédéral devrait également tenir compte des besoins de crédits nouveaux et ce sujet devrait à mon sens faire l'objet d'études lors d'une conférence fédérale-provinciale, où l'on parle tant de problèmes monétaires et de questions de fiscalité.

Étant donné qu'on a suggéré que les provinces se réunissent de nouveau au mois de mars pour réétudier le problème de la fiscalité, je suis d'avis qu'il serait bon que le ministre des Finances, de qui relève l'administration de la Banque du Canada, soit présent à la conférence. Au fait, je vois que le rôle du ministre des Finances est également défini dans l'*Annuaire du Canada*. Voici ce qu'on retrouve à la page 101:

Le ministère a été créé en 1869 par un acte du Parlement et relève actuellement de la loi sur l'administration financière. Il est chargé de l'administration financière du Canada, y compris le prélèvement, au moyen d'impôts et d'emprunts, des fonds dont l'État a besoin.

Le contrôleur du Trésor, fonctionnaire du ministère, est comptable de toutes les dépenses du gouvernement. Le ministère compte six grandes divisions: Administration, Affaires économiques et internationales, Relations fédérales-provinciales,...